

## Création d'un fonds pour le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine avec la Fondation du patrimoine

Séance plénière des 4 et 5 juin 2024

*Le CESER salue la démarche du Conseil régional visant la création d'un nouveau fonds en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Il considère ce partenariat avec la Fondation du patrimoine comme une expérimentation qui n'a pas forcément vocation à perdurer et qui va permettre d'orienter le Conseil régional dans sa recherche d'un modèle de financement viable du patrimoine naturel. Ce projet devra donc faire l'objet d'une évaluation globale intégrant des objectifs plus généraux que les seuls impacts sur la protection de la biodiversité et des milieux.*

Le Conseil régional a engagé une réflexion sur le modèle économique de la biodiversité afin de diversifier les sources de financement des projets en se tournant vers des fonds privés. Spécialisée dans le domaine de la collecte de fonds, et investie dans le champ du patrimoine naturel depuis 2009, la Fondation du patrimoine a retenu l'attention du Conseil régional pour contribuer à mener à bien ce projet construit sur 3 ans.

Conscient des difficultés rencontrées par les acteurs de la protection de la biodiversité et des propriétaires des milieux naturels, le CESER salue cette démarche qui pourrait donner un nouvel élan au financement des projets et permettrait surtout de renforcer l'action de la Région qui est cheffe de file dans ce domaine.

Le choix de la Fondation du patrimoine est compris. Son expertise va en effet permettre de mobiliser des fonds probablement plus rapidement grâce aux nombreux mécènes d'ores et déjà identifiés ainsi qu'à l'ingénierie dont dispose la Fondation.

**Le CESER se questionne néanmoins sur la pérennité de ce modèle. Cette expérimentation devrait s'accompagner d'une évaluation plus globale sur la portée de cette politique et du mécanisme de financement associant les conservatoires d'espaces naturels ainsi que des associations de protection de l'environnement et les propriétaires des milieux naturels.**

**De façon globale, le CESER porte un intérêt sur les résultats de cette expérimentation mais encourage tout de même le Conseil régional à poursuivre sa recherche d'autres mécanismes de financement peut-être plus intégrés.**

■  
Proposition de la commission 3 « Environnement »  
Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ ; Secrétaire : Sigrid MONNIER

■  
Vote sur l'avis du CESER

« Création d'un fonds pour le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine avec la Fondation du patrimoine »

159 votants

Adopté à l'unanimité

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine